

Numéro de dossier : 1156347027

Unité administrative responsable	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas
Projet	-
Objet	Adoption, en vertu de l'article 85 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, du programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa et les rues Notre-Dame, de la Montagne, Saint-Jacques et Lucien-L'Allier

Il est recommandé d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares » et de mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour assurer la tenue d'une consultation publique portant sur ce projet.

-- Signé par Alain DUFORT/MONTREAL le 2015-04-20 14:17:31, en fonction de /MONTREAL.

Signataire:

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe -
Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des
arrondissements

Numéro de dossier : 1156347027